La grille Lambert 93, maille de 10 km par 10km

Depuis leur création, le Secrétariat de la Faune et de la Flore puis le Service du Patrimoine naturel ont préconisé l'utilisation de grilles standard pour la représentation cartographique des données d'inventaire. Sur le plan national, le choix s'était porté sur le découpage des cartes IGN au 1/50000e. Dans ce système, chaque maille correspond à un rectangle de 0,4 grades en longitude et de 0,2 grades en latitude, soit respectivement environ 28 km et 20 km de côté. Le changement de système de référence géodésique, accompagné, pour les coordonnées géographiques, par l'abandon des grades Paris au bénéfice des degrés Greenwich, ainsi que l'adoption, par le décret 2000-1276 d'application du 21 décembre 2000, du Lambert 93 comme système de projection officiel, ont conduit le SPN à adopter une nouvelle grille de référence, basée sur les coordonnées planes de ce système.

Pourquoi une grille ?

Une grille sert en premier lieu à synthétiser des données ayant des résolutions spatiales différentes. Cette généralisation permet notamment de cartographier de façon homogène des observations d'origines diverses et/ou récoltées avec des méthodologies différentes, facilitant ensuite les comparaisons entre espèces ou dans le temps.

Mais l'emploi d'une grille peut présenter d'autres avantages, comme permettre une planification des prospections, même si les données récoltées sont géo-localisées avec précision, par exemple à l'aide d'un GPS. Et, dans le cas où cette précision ne peut être obtenue, la maille peut devenir une unité de localisation pour la collecte de données.

Enfin, elle peut être utilisée comme unité de base pour réaliser des calculs d'aires de répartition.

Choix de la nouvelle grille nationale.

Une grille basée sur des coordonnées planes a l'avantage d'un découpage surfacique régulier ; elle autorise donc des calculs de surface justes. Elle se révèle en particulier plus pratique pour calculer des surfaces puisqu'on peut la développer de façon à ce que toutes les mailles soient identiques.

L'emploi de l'UTM en France pose problème puisque son territoire s'étend sur trois de ces fuseaux, avec donc deux zones de compensation. Son emploi ne peut être conseillé que dans le cadre de projets englobant plusieurs pays.

L'utilisation du Lambert 93, outre l'aspect réglementaire, présente plusieurs avantages :

- l'ellipsoïde de référence associé au Lambert 93 (RGF93) est compatible avec l'ellipsoïde international de référence (WGS84), utilisée en particulier par le système GPS ;
- le système géodésique RGF93 du Lambert 93, en tant que déclinaison française de l'ETRS89 européen, permet une compatibilité avec ce dernier.
- la qualité de ce système de projection assure des déformations minimales sur l'ensemble du territoire métropolitain

Le Service du Patrimoine Naturel a donc choisi de définir une nouvelle grille sur le système de projection Lambert 93. Le maillage de 10 km x 10 km, correspondant à la résolution utilisée au niveau européen, a été retenu pour la grille standard ; d'autres précisions pourraient toutefois être envisagées.

Principales caractéristiques techniques de la nouvelle grille (SIG)

Nom : L93_10X10
Version : 2011
Système de projection : Lambert 93
Surface couverte par le lot de données : France métropolitaine continentale et maritime
Nombre de mailles : 9546
Attributs :

- CD_SIG : code de la maille et identifiant
- CODE10KM : code maille court, pour utilisation courante